

La Cour administrative d'appel de Nantes lui donne finalement raison sur le fond en juin dernier. Mais depuis rien. Le rectorat et la DSDEN ne répondent pas aux mails. En attendant, les familles tirent la sonnette d'alarme. "*Certaines payent à leurs frais un codeur/se. D'autres voient leur enfant se fatiguer en classe, avoir du mal à suivre les cours*, explique Agnès Valette, la présidente de l'APEDAC. *Il y a pour tous ces enfants un vrai risque de décrochage scolaire*".

L'Association a donc contacté à nouveau son avocate. Une procédure d'exécution de l'injonction a été lancée le 5 novembre 2024. France Bleu Normandie a de son côté contacté le rectorat de l'académie de Normandie pour connaître sa position sur le sujet. Pour l'heure, aucune réponse n'a été apportée.



Newsletter

Retrouvez chaque soir l'essentiel de l'actualité du jour autour de chez vous.

Radio locale (obligatoire)

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "M'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.